



Commune de Chavannes-de-Bogis

CONSEIL COMMUNAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DU MERCREDI 13 AVRIL 2022 à 20H15

Présidence : MME. B. GIRARDIN HÄSLER

La Présidente ouvre la séance du Conseil communal du 13 avril 2022 à 20h15 et remercie Mme A. Comment qui remplace la secrétaire Mme M. - L. BIANCONCINI, excusée pour raisons médicales.

1. Appel

Mme A. Comment procède à l'appel. 39 membres sont présents, 1 membre est annoncé en retard et 1 membre est excusé. Le quorum étant atteint la Présidente ouvre la séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

La Présidente soumet l'ordre du jour à l'approbation. Aucun commentaire n'est formulé, il est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal du 8 décembre 2021

La Présidente soumet le procès-verbal du 8 décembre 2021 à l'approbation. Aucun commentaire n'est formulé. Le procès-verbal du 8 décembre 2021 est accepté, avec une abstention.

4. Communication de la Présidente

La Présidente informe le Conseil du décès de Monsieur Michel Golay en décembre 2021. Ce dernier fût pendant longtemps un membre du Conseil communal. Une minute de silence est faite en sa mémoire.

La Présidente rappelle que les rapports des Commissions doivent être transmis quelques jours précédant les dates de conseil. Elle rappelle également que les rapports doivent indiquer le nom du rapporteur selon demande du préfet et qu'ils doivent être faits en 3 exemplaires signés. La Présidente remercie la société de développement pour les décorations de Pâques et informe que la séance sera suivie d'un apéro.

5. Élection de deux conseillers pour faire partie du groupe de suivi des Tattes de Bogis.

La Président passe la parole à M. A. Barraud. Ce dernier excuse Mme C. Michel, qui est en voyage pendant un mois. Il explique que Les Tattes de Bogis sont un groupe de parcelles entre Péguey, Chavannes-de-Bogis et la commune de Commugny. Le Canton cherche urgemment une décharge pour faire des dépôts de terre. Ce serait essentiellement une décharge de type A (terre végétale) et un peu de type B (déchets non pollués) dans une zone bien définie. Le projet a été proposé aux communes en 2014/2015. Les propriétaires ont été contactés en 2017. Cette démarche a été longue à mettre en place, elle a notamment été ralentie par le COVID. Il y a urgence pour le Canton qui ne sait pas où mettre ses déchets (urgence immédiate pour les déchets de type B et échéance à 2026 pour les déchets de type A). Par conséquent, le Canton doit trouver de nouveaux emplacements, s'il ne trouve pas de terrains, certains projets pourraient être bloqués. Les travaux débuteraient en 2025 et s'étaleraient sur 10 ans. Il y aurait le passage de plusieurs camions, deux millions de mètres cubes de terre se répartiraient sur 500'000 mètres carrés. Le niveau du terrain monterait d'environ 4 mètres sur la zone en question. Le travail serait échelonné dans le temps sur plusieurs parties de terrain, le projet serait avantageux pour les agriculteurs, puisque la qualité de leurs terres serait améliorée.

Un COPIL a été nommé pour suivre ce projet, dont font partie : deux représentant de chaque commune de Commugny et de Chavannes-de-Bogis (soit M. A. Barraud et M. M. Müller pour Chavannes-de-Bogis), quelques représentants du Canton, comme la DGE (direction générale de l'environnement), l'urbanisme, l'entreprise d'aménagement et l'entreprise qui s'occupe des camions. M. A. Barraud explique qu'une étude a été demandée afin de calculer l'impact du trafic des camions. Au COPIL s'ajoutera également un groupe de suivi, qui sera convoqué entre 2 et 3 fois par année afin de faire un état des lieux. Feront partis de ce groupe de suivi : deux membres du Conseil de chaque commune de Commugny et Chavannes-de-Bogis ainsi que les délégués des propriétaires des parcelles. La DGE est très attentive au suivi de ce projet puisque la zone concernée est proche de zones protégées, notamment des forêts. Une fois le projet terminé, soit une fois la décharge « pleine », le suivi se poursuivra pendant minimum 10 ans.

M. A. Barraud précise qu'une première séance aurait dû avoir lieu au mois de mai, mais elle a dû être repoussée. Pour l'instant, la balle est dans le camp du Conseil d'État, qui gère la mise à l'enquête et les oppositions. La commune garde le droit de faire opposition. M. A. Barraud termine en se tenant à disposition pour d'éventuelles questions.

M. I. Vieille Barraud aimerait savoir où vont passer les camions. M. A. Barraud répond que la plus grande partie des camions arrivera depuis la sortie d'autoroute. Il explique que les divers intervenants ont été avisé du fait que les sorties sont déjà saturées. Il explique que cela dépendra de la provenance des camions et rappelle l'urgence du Canton. M. B. Schopfer demande si une compensation financière est prévue pour les communes. M. A. Barraud répond que non. M. B. Schopfer demande si les terres seront cultivables immédiatement après le dépôt de terre. M. A. Barraud explique que le travail se fait en plusieurs phases : une même parcelle n'est pas recouverte en une seule fois, mais bout par bout. M. B. Schopfer demande si les agriculteurs sont rémunérés. M. A. Barraud répond que

ça ne transite pas par la commune, ce point est vu entre les agriculteurs et le Canton directement.

M. R. Luquiens demande s'il est envisageable d'utiliser la sortie d'urgence qui se trouve sur l'autoroute à la hauteur de Chavannes-des-Bois pour faire transiter les camions. M. A. Barraud rétorque que ce n'est pas prévu, mais que tout n'est pas figé aujourd'hui. M. M. Müller prend la parole et explique que ce n'est pas dans l'intérêt des chauffeurs d'être arrêté dans les embouteillages. Il rappelle justement l'importance d'étudier le trafic en amont.

Les explications terminées, la Présidente demande si deux personnes sont intéressées à faire partie du groupe de suivi. M. B. Schopfer ainsi que M. B. Vanderstraeten se portent volontaire. La Présidente les remercie.

6. Préavis municipal n° 01/22 : Étude de mobilité

7. Rapport de la Commission des finances et de la Commission ad hoc sur le préavis municipal n° 01/22

La Présidente passe la parole au rapporteur de la Commission des Finances, M. A. Théraulaz donne lecture du rapport. La Commission recommande au Conseil communal d'accorder le crédit de CHF 26'000.00 à la Municipalité pour effectuer l'étude de mobilité et de faire un amortissement par le Fond de réserve générale. La Présidente remercie M. A. Théraulaz, elle passe parole au rapporteur de la Commission ad hoc, M. R. Luquiens donne lecture du rapport. Cette Commission recommande également d'accorder le crédit de CHF 26'000.00 pour l'étude de mobilité.

La Présidente ouvre la discussion. M. D. Noirat demande si les camions dont M. A. Barraud parlait précédemment étaient pris en compte dans cette étude de mobilité. M. A. Barraud répond que, bien que le projet de décharge représente un trafic supplémentaire de 150 camions par jour, ces derniers ne seraient pas au même endroit en même temps. Cela aura un impact sur l'usure des routes, mais pas sur la congestion du trafic, l'urgence se trouve plutôt sur la mobilité en général dans le village. Un état des lieux serait fait par un ingénieur de la mobilité pour donner des pistes d'aménagement.

La Présidente demande s'il y a d'autres questions. Personne ne réclamant plus la parole, la Présidente soumet le préavis n°01/22 au vote.

Le préavis n°01/22 est accepté à l'unanimité.

8. Préavis municipal n° 02/22 : Achat d'un tracteur et de son équipement

9. Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal 02/22

La Présidente donne la parole au rapporteur de la Commission des Finances, M. G. Mazzonetto donne lecture du rapport. Cette dernière recommande au Conseil communal d'accorder le crédit de CHF 95'000.00 à la Municipalité pour l'achat d'un tracteur John Deere 2038R 4x4 et son équipement et l'autoriser à emprunter ladite somme si nécessaire. De plus, la Commission propose d'effectuer un amortissement sur le Fond de réserve générale.

La Présidente ouvre la discussion.

M. B. Schopfer prend la parole et informe s'être renseigné sur le type de tracteur sélectionné. Il demande pourquoi ce modèle a été sélectionné et combien de temps il est censé durer.

M. M. Müller explique que le tracteur retenu a été choisi principalement parce qu'il permet de déneiger certaines zones, comme les trottoirs et les cours d'écoles. Il précise que le tracteur existant a déjà été réparés plusieurs fois et qu'il est « au bout ». Le tracteur de remplacement choisi est de « dernier cri », c'est un véhicule plus puissant et à la pointe de la technologie. Ce dernier permettrait notamment de nettoyer les fossés, ce qui n'est actuellement pas possible avec les machines à disposition de la commune et certains travaux doivent être sous-traités.

M. R. Luquiens demande si le tracteur choisi par la Municipalité existe en modèle électrique.

M. M. Müller confirme que ce type de tracteurs existe mais qu'ils sont hors de prix (plus de CHF 300'000.00). Il confirme que la Municipalité souhaite s'orienter vers des solutions écologiques, mais que pour l'instant c'est trop cher. M. B. Vanderstraeten demande quelles zones seraient déneigées par le tracteur. M. M. Müller explique que le nouveau tracteur servirait à déneiger les petits espaces. Les routes en revanche sont traitées par d'autres véhicules.

La Présidente demande s'il y a d'autres questions et passe au vote.

Le préavis n°02/22 est accepté à l'unanimité.

10. Préavis municipal n° 03/22 ; Réfection du cimetière

11. Rapport de la Commission des finances sur le préavis n° 03/22

La Présidente passe la parole au rapporteur de la Commission des Finances et M. D. Noirat donne la lecture du rapport. La Commission recommande d'accorder à la Municipalité le crédit de CHF 95'000.00 pour la rénovation du cimetière et d'effectuer un amortissement par le biais des réserves « constructions futures ». La Présidente ouvre la discussion. Aucun commentaire n'étant formulé, la Présidente passe au vote.

Le préavis n° 3/22 est accepté à l'unanimité.

12. Communications des délégués du Conseil communal aux Conseils intercommunaux (APEJ ; SITSE, Région de Nyon)

La Présidente donne la parole à l'APEJ. M. S. Aebischer explique que les conseillers délégués au Conseil intercommunal de l'APEJ se sont réunis le 15 mars au Théâtre de Terre-Sainte pour assister à une présentation sur la construction à venir de la piscine/patinoire.

Les conseillers ont ensuite dû voter sur un préavis relatif à la prise en charge des frais liés à la construction et à l'exploitation d'une salle de gymnastique VD4 (soit une salle double) à Coppet aux abords du collège Necker pour les élèves du primaire et du secondaire. Plusieurs points ont été soulevés avant son acceptation comme le fait qu'à ce jour, il n'y a pas assez de salles de sport sur site, les élèves doivent se déplacer pour leurs leçons. En effet, la capacité

d'accueil entre les collèges des Rojalets et de Necker représente 64 classes. 6 classes de gym devraient alors être mises à disposition pour accueillir les élèves, or à ce jour il n'en existe que 4. Plusieurs classes ne bénéficient pas des 3 périodes de gym demandées par la LEO.

La Présidente remercie M. S. Aebischer et passe la parole au SITSE. M. B. Vanderstraeten prend la parole et précise qu'il n'y pas eu de réunion depuis le dernier Conseil.

La Présidente passe la parole à Région de Nyon. Mme M. Aristeguieta Alvarez informe que la Commission Intercommunale de la région de Nyon s'est réunie le 10 mars 2022 à Genolier. Deux préavis ont été approuvés. En outre, le CODIR a donné plusieurs informations qui se trouvent sur le site : <https://regiondenyon.ch/actualite>. La prochaine séance est prévue le 23 juin 2022.

13. Communication de la Municipalité

M. A. Barraud souhaite parler des chantiers qui se trouvent au centre du village et qui génèrent une grosse activité depuis quelques mois. Il explique qu'il y a eu une forte sollicitation de la Municipalité sur les entreprises pour faire respecter le règlement, car il a été constaté par plusieurs habitants, notamment par vidéos, que le travail durait parfois jusqu'à minuit. Il précise qu'il y a eu beaucoup d'échanges verbaux, de mails, de courriers recommandés, de copies à la préfecture à ce sujet. Il explique que c'est compliqué puisque la zone du village se densifie de manière maximale ce qui crée des nuisances (propreté, bruit etc.). Il informe que la Municipalité a reçu des plaintes des riverains, à cause de la simultanéité des chantiers. Il précise qu'une fois les mises à l'enquête terminées, ce n'est pas de chance si les chantiers commencent en même temps. Un chantier encore est à venir. Il donne notamment deux informations :

- Pendant la semaine du 25 avril : le chemin du Collège sera réouvert, maximum 3 jours.
- La route de Bogis-Bossey va être coupée à cause d'une canalisation entre le chantier Faillétaz et l'arrêt de bus. Pendant maximum deux semaines, il va y avoir une circulation alternée. Il a été exigé de l'entreprise qui effectue les travaux qu'une signalisation spéciale soit mise en place pour prévenir.

Concernant les candidatures pour la reprise de l'épicerie, une discussion a eu lieu entre les deux Municipalités de Chavannes-de-Bogis et de Bogis-Bossey et le choix s'est porté sur deux jeunes agriculteurs locaux, qui vont proposer leurs produits, avec des heures d'ouvertures qui seront plus larges que précédemment. Finalement, le 16 mai, il y aura la réactivation de l'agence postale puisque les repreneurs de l'épicerie se sont engagés à la reprendre.

Il ajoute qu'il n'y a pas de statistiques pour le moment sur les VLS (vélos en libre service) qui sont en activité depuis le début de l'année. Il semblerait qu'il y ait une trentaine de départs et d'arrivées, donc certaines personnes utilisent les vélos. L'activité devrait augmenter avec les beaux jours.

En ce qui concerne la sécurité informatique, la Municipalité arrive au bout de la phase de formation et va attaquer une phase de test.

M. A. Barraud rappelle que la Municipalité doit recevoir les rapports des conseillers le lundi précédant le Conseil pour que la Municipalité puisse en prendre connaissance lors de la séance hebdomadaire. Le greffe doit recevoir un exemplaire original signé pour les archives. Il ajoute que les Commissions ou délégués aux associations doivent s'organiser à l'interne pour savoir comment se réunir. Il est inutile de contacter la commune pour ça. Il ajoute que, bien que le 1^{er} août soit un lundi cette année, les festivités seront fixées au dimanche précédent afin de pouvoir profiter pleinement de la manifestation.

Il conclut en informant qu'il y aura une verrée à la fin du conseil et rappelle l'importance de ce moment de partage.

M. M. Müller prend la parole afin de donner des informations concernant la construction du mur-antibruit. Il rappelle les dates clé du projet. Les travaux ont commencé en février 2022 et devraient se terminer en septembre 2022. Il précise que le mur s'étendra du pont des Coudres jusqu'à la sortie d'autoroute de Chavannes-de-Bogis. La longueur dudit mur sera de 600,96m et sa hauteur tendra entre 3,30m et 4,80m. Il est notamment prévu que le mur soit végétalisé à la fin du chantier.

Il précise que les travaux nécessitent le rétrécissement de l'autoroute côté Jura et que la vitesse est désormais limitée à 80km/h, un radar est déjà mis en place. La sortie d'autoroute de Chavannes-de-Bogis devra notamment être fermée quelques nuits à cause des travaux. Le chemin du Chalet sera aussi fermé à la hauteur de la déchetterie. La déchetterie reste ouverte et accessible par le chemin des Coudres.

En ce qui concerne les Champs-Blancs, la construction d'un mur anti-bruit n'est pour l'instant pas envisageable. Cela sera éventuellement possible lors de la construction d'une troisième voie d'autoroute selon l'Office fédéral des routes (OFROU).

M. K. Khan explique avoir contacté l'OFROU qui lui a confirmé la même chose et que seule la Confédération est amenée à diriger un tel projet, un privé ne pourrait pas mener de tels travaux.

M. R. Luquiens demande si les travaux en cours pour la construction du mur seront pris en compte lors de la construction de la troisième voie d'autoroute. M. M. Müller ne sait pas à ce stade. M. A. Barraud indique qu'il est possible que le mur soit détruit si le l'OFROU estime que c'est nécessaire. M. R. Luquiens demande si des travaux sont prévus du côté du pont de la Coudre. Selon M. A. Barraud le pont sera certainement rénové un jour mais pas fermé.

M. J. Tendon prend la parole pour donner des renseignements sur le projet de la piscine/patinoire implanté à Coppet et précise avoir amené de la documentation sur le sujet. Une séance d'information a eu lieu le 22 mars dernier au Théâtre de Terre-Sainte. M. J. Tendon rappelle les dates clé du projet et informe que les travaux devraient débuter fin mai, début juin 2022. Ce projet comprend une piscine de 25X16 mètres avec 6 lignes d'eau, une patinoire couverte de 40x20 mètres avec possibilité d'utilisation estivale pour d'autres usages sportifs, un bâtiment d'accueil avec buvette et bureaux et un espace de détente extérieur.

Au niveau du coût du projet, la charge initiale en 2013 était de CHF 14'000'000.00. Suite à quelques optimisations, réductions et augmentations, il y a encore une hausse de CHF 500'00.00. Ainsi, l'ARSCO a besoin d'un montant de CHF 14'500'000.00. Entre les charges et les recettes du projet, on arriverait à un coût par habitant de 49.- CHF (le ratio à ne pas dépasser est de 56.- CHF/habitants). M. J. Tendon distribue les flyers.

M. R. Luquiens informe avoir entendu que le coût du projet serait de CHF 22'000'000.00. M. J. Tendon explique que c'est effectivement le coût total du projet, mais qu'une partie de ce montant a été payé par la commune de Coppet.

14. Propositions individuelles

La Présidente passe au dernier point de l'ordre du jour, soit les propositions individuelles.

M. R. Rondi fait mention du fait que les chantiers au milieu du village ont commencé en même temps. Il demande s'il ne faudrait pas imposer des conditions pour les accès aux chantiers au moment où les autorisations sont données, puisque les camions des deux chantiers actuels bloquent certaines routes. Il demande également s'il ne faudrait pas intégrer le chemin du Collège et le chemin de la Repentance dans l'étude de mobilité.

M. A. Barraud explique que l'étude de mobilité est globale et se fera sur l'entier de la mobilité de la commune (piétons, cyclistes, voitures). Il précise que la situation actuelle est extrême et qu'il n'est pas simple de faire respecter les règles de chantier, comme déjà évoqué précédemment. Il précise que la densification des parcelles rend la chose très compliquée. M. M. Müller rajoute que la Municipalité a déjà fait appel à la gendarmerie afin d'obtenir du soutien et mettre la pression sur les entreprises. M. A. Barraud donne l'exemple d'une barrière de chantier qui se trouve actuellement sur la route.

M. J.- M. Budry demande quelle est la marge de manœuvre de la commune pour les travaux qui sont faits en dehors des heures autorisées. M. A. Barraud informe que les heures « bruyantes » sont de 7h- 19h et les heures de travail sont de travail sont : 6h- 20h. Si ça déborde il faut faire le 117.

M. B. Schopfer se réfère au chantier qu'il y a à côté du chemin du Collège et demande quelle a été la réflexion qui a mené à faire sortir les voitures sur ce chemin. M. A. Barraud explique que cela représentera environ vingt voitures par jour et qu'elles ne sortiront pas toutes en même temps. De plus, une sortie du parking sur la route de Bogis-Bossey n'est pas possible.

M. B. Schopfer fait part de ses inquiétudes face aux projets de construction de la Repentance. M. A. Barraud explique qu'il s'agit du domaine privé. M. B. Schopfer demande comment faire avec ces nouveaux habitants sur des chemins où on ne peut pas croiser. M. A. Barraud rétorque que la commune n'a pas la main si les pompiers et le service technique trouvent que le projet est conforme. M. B. Schopfer se demande s'il y aura opposition.

M. A. Barraud répète que tout le monde n'est pas au même endroit au même moment et que le pouvoir de la Municipalité a aussi ses limites. M. B. Schopfer constate que c'est « la course à la construction » et qu'il y a un manque de pragmatisme. M. A. Barraud explique que le coefficient l'autorise, donc il n'y a rien à faire. On amène plus d'habitants alors qu'on ne peut pas changer les accès. C'est très difficile, mais on est dans les normes des règlements.

15. Points ouverts

La Présidente passe aux propositions individuelles. Personne n'en a.
Elle remercie tout le monde et informe que le prochain Conseil aura lieu le 22 juin 2022 et sera suivi d'un repas.

M. A. Barraud remercie également l'assemblée et rappelle qu'il y a un nouvel aubergiste depuis le 1^{er} février. Il introduit également M. J. Carvalho, nouvel employé communal depuis le 1^{er} février 2022. Il termine en informant que le dernier Conseil aura lieu au mois de décembre.

La Présidente lève la séance à 21h40.



La Présidente
Brigitte GIRARDIN HÄSLER

La secrétaire suppléante
Aurélie COMMENT

Chavannes-de-Bogis, mai 2022.